

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SAINT HILAIRE DE VOUST

N°2023/03/D21

Séance du 29 MARS 2023

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, les membres du conseil municipal de **SAINT HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHATELLIER Christian, Maire. Madame Marie Thérèse BODIN étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué le 23 mars 2023. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

**PRESENTS** : Mesdames BODIN, BOUILLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, NOURY ROBINEAU,

**ABSENTS EXCUSES** : Mme CHARRON, M. BARBARIT

*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121;

Vu les résultats du compte de gestion 2022 – budget annexe assainissement collectif du Receveur ;

Considérant qu'après la présentation des comptes, le Maire a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif,

Oùï l'exposé de l'adjoint,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé:**

- **D'ÉLIRE** comme Président de séance, Monsieur Jean Marie BATY, adjoint
- **D'APPROUVER** l'exposé de l'adjoint,
- **D'ADOPTER**, hors de la présence du Maire, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif 2022 – budget assainissement collectif et ses annexes, tel que joint en annexe à la présente délibération,

**CA 2022 - BUDGET ANNEXE  
"ASSAINISSEMENT COLLECTIF"**

Dépenses

Recettes

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>		
Charges à caractère général	10 293.84	
Charges financières	2 846.11	
Charges exceptionnelles	0.00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 624,96	4 666.20
Produits des services du domaine et ventes diverses		31 610.00
Résultat reporté	75 652.12	
Autres produits de gestion courante		201.49
<b>Total fonctionnement</b>	<b>143 417.03</b>	<b>36 477.69</b>
<b>Investissement</b>		
Subventions d'investissement		
Emprunts et dettes assimilées	7 957.43	
Immobilisations incorporelles		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 666.20	54 624.96
Avance remboursable budget lotissement		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		8 628.44
<b>Total investissement</b>	<b>12 623.63</b>	<b>63 253.40</b>
<b>Total Budget annexe "Assainissement collectif"</b>	<b>156 040.66</b>	<b>99 731.09</b>

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Christian CHATELLIER




La secrétaire de séance,  
Marie Thérèse BODIN



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.